

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
2 décembre 2004
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 22^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 2 novembre 2004, à 9 h 30

Président : M. Balarezo (Pérou)**Sommaire**Point 87 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Mondialisation et interdépendance (*suite*)
- b) Migrations internationales et développement (*suite*)
- c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine (*suite*)
- d) Culture et développement (*suite*)
- e) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (*suite*)

Point 83 de l'ordre du jour : questions de politique macroéconomique

Point 109 : Planification des programmes

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-58435 (F)



La séance est ouverte à 9 h 45.

Point 87 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (A/59/115, A/59/138, A/59/155-E/2004/96 et A/59/158) (*suite*)

- a) **Mondialisation et interdépendance** (A/59/132) (*suite*)
- b) **Migrations internationales et développement** (A/59/73 et 125) (*suite*)
- c) **Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine** (A/59/203) (*suite*)
- d) **Culture et développement** (A/59/202) (*suite*)
- e) **Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale** (A/59/301) (*suite*)

1. **M. Sahakov** (Arménie) dit que la libéralisation et l'intégration dans le système commercial mondial ont constitué les deux grands axes de la politique arménienne de commerce extérieur. De vastes réformes de son marché ont permis à l'Arménie d'atteindre une phase de développement stable et de devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en janvier 2003. Notant que les technologies de l'information et de la communication représentent une part importante et croissante de ses exportations, M. Sahakov dit que ces deux secteurs ont été déclarés prioritaires dans le développement économique et que des résultats tangibles ont déjà été obtenus.

2. L'Arménie est membre fondateur de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, dont elle est aussi un participant actif, et elle est aussi membre du Couloir de transport Europe-Caucase-Asie. La coopération entre les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) représente une étape importante sur la voie de l'intégration à l'économie mondiale. L'Arménie, qui n'a pas d'accès à la mer, attache une grande importance au Programme d'action d'Almaty, adopté en 2003 à la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, qui a réaffirmé le droit des pays sans littoral à l'accès à la mer et à la liberté de transit par le territoire des États voisins. Le Gouvernement arménien voit dans la

Conférence une condamnation des mesures économiques coercitives unilatérales conçues comme des pressions politiques.

3. Bien que les réformes économiques aient été ralenties dans l'ensemble par le manque de ressources naturelles et les problèmes de communication, l'Arménie a obtenu une croissance économique appréciable au premier semestre de l'année. L'expansion de la propriété privée et la naissance d'un milieu d'affaires solide en Arménie ont contribué encore à changer la nature de la gouvernance et de la réglementation économiques. De fait, le secteur privé, qui fournit 80% du produit intérieur brut, est devenu le moteur de la croissance de l'économie arménienne.

4. **M^{me} Ineriano** (El Salvador) dit que l'impact économique, politique, social et culturel des migrations internationales ne cesse de transformer la vie des pays. Notant qu'environ un tiers de la population de son pays vit actuellement en dehors des frontières, elle déclare que son gouvernement est résolu à maintenir et approfondir ses liens avec les communautés salvadoriennes à l'étranger et essaye d'harmoniser leurs vues avec les attentes locales. L'apport des migrants mérite une attention particulière de la part de la communauté internationale : le rapatriement de leurs salaires est capital pour la mobilisation de ressources visant l'élimination de la pauvreté. Son gouvernement est reconnaissant à ses ressortissants à l'étranger de l'apport qu'ils fournissent à la société et l'économie salvadoriennes et il estime que d'autres pays pourraient bénéficier de cette expérience en adoptant des mesures pour mieux gérer le transfert de ces montants, particulièrement pour définir et créer des outils convenant plus aux investissements qu'à la consommation. Il importe que les pays d'origine protègent ces envois et adoptent des mécanismes qui réduisent les frais de rapatriement, de sorte que les fonds envoyés aient un impact maximal et améliorent la qualité de vie de leurs populations.

5. Les rapatriements de salaire sont utiles à l'économie des pays d'origine des migrants mais ils ne peuvent pas être considérés comme une forme durable d'afflux de devises en raison de nombreux facteurs sur lesquels les migrants n'ont aucune influence. À ce sujet, la communauté internationale devrait examiner sérieusement les conséquences des migrations sous toutes leurs formes. La régularisation du statut des migrants doit se faire dans le strict respect de leurs droits fondamentaux et garantir qu'ils ne sont pas

exploités par leurs employeurs. La migration est l'un des principaux piliers de la politique étrangère d'El Salvador qui a même créé un département ministériel, dirigé par un vice-ministre, pour s'occuper des droits des migrants. La délégation salvadorienne attend avec intérêt le dialogue de haut niveau qui sera consacré en 2006 aux migrations internationales et au développement et elle invite instamment la communauté internationale à y participer avec un esprit ouvert.

6. **M. Baja** (Philippines) dit qu'une connaissance plus précise des migrations internationales donnerait à l'ONU et aux autres organisations internationales des orientations appropriées pour mieux y répondre. Il accueille donc favorablement l'offre faite par le Pérou d'accueillir une conférence consacrée aux migrations en 2005. Comme la mondialisation, les migrations doivent être gérées de près en raison de leurs incidences dans de nombreux domaines de la vie, dont la pauvreté, les conflits, les questions intéressant les réfugiés, le VIH/Sida, voire la sécurité. Les rapatriements de salaire, l'un des effets secondaires des migrations, contribuent à maintenir à flot les pays en développement comme les Philippines. Ils leur permettent aussi de bénéficier des dividendes du développement en créant des emplois dans de petites entreprises, en assurant une éducation et en améliorant la santé et la nutrition. Dans la plus grande partie du monde en développement, où ils représentent maintenant le double de l'aide publique au développement (APD), ils contribuent à atténuer la pauvreté et à améliorer la qualité globale de la vie dans les pays d'origine.

7. Les migrants jouent aussi un rôle important dans le développement durable des pays développés. C'est ainsi que les premières vagues d'immigrants ont contribué au développement économique de nombreux pays avancés ainsi qu'à la formation de leur paysage politique, social, culturel et économique. Dans les pays de destination, les migrants apportent souvent leur savoir et leurs connaissances techniques dans des domaines allant de l'éducation à la construction, améliorant ainsi la qualité de vie des pays d'accueil. Dans le même temps, ils courent de nombreux risques, entre autres ils sont exposés au racisme et à la xénophobie, ainsi qu'à des traitements mauvais ou inévitables. Le Gouvernement philippin, qui s'est toujours attaché à protéger ses huit millions de ressortissants vivant à l'étranger, tient à préconiser des

mesures pour établir une plus grande coordination et travailler plus étroitement avec d'autres pays et avec les organisations internationales intéressées en vue de garantir le respect et la protection de la dignité humaine des travailleurs migrants.

8. Tout en accueillant avec satisfaction les rapports du Secrétaire général sur la mondialisation et l'interdépendance ainsi que sur les migrations internationales et le développement, la délégation philippine considère qu'ils ne vont pas assez loin. Par exemple, le Processus de Manille pourrait être reproduit dans d'autres régions du monde pour ouvrir une meilleure perspective mondiale alors que l'Initiative de Berne devrait être enrichie par une définition des mécanismes appropriés par lesquels une coopération pourrait commencer entre les pays. M. Baja appuie les activités d'organes indépendants comme la Commission mondiale sur les migrations internationales et il approuve la convocation par l'ONU de réunions régulières chargées de coordonner les migrations, en collaboration avec des institutions, des fonds et d'autres organismes pour aider les gouvernements à gérer les migrations au niveau national et aussi au niveau régional. Il est de l'avis du Secrétaire général que l'ONU retirerait des avantages d'un resserrement de ses liens avec les processus consultatifs régionaux à la recherche de réponses à des questions qu'il vaut mieux examiner au niveau mondial. Une plus grande coordination avec les gouvernements et les institutions régionales serait utile pour forger au niveau mondial des partenariats appropriés correspondant effectivement aux aspects pluridimensionnels de la mondialisation.

9. Faisant observer que la moitié de la population de son pays vit hors de celui-ci, M^{me} Lima da Veiga (Cap-Vert) accueille favorablement l'initiative du Secrétaire général de créer la Commission mondiale sur les migrations et aussi l'instauration d'un dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en 2006. Les migrations sont un moteur du développement du Cap-Vert dont le gouvernement a donc adopté des mesures institutionnelles et législatives spécifiques en faveur de ses ressortissants expatriés et a créé un Ministère des communautés, qui s'occupe des migrations en général, ainsi qu'un institut chargé des droits des ressortissants du Cap-Vert qui vivent à l'étranger. Au Cap-Vert, des réunions sont régulièrement consacrées à la situation des travailleurs migrants et des représentants des diverses

communautés qu'ils constituent de par le monde, ainsi qu'à son amélioration. Au cours de l'année à venir, pour la première fois, cette réunion aura lieu aux États-Unis où vit la majorité des Cap-verdiens expatriés. De plus, les Cap-verdiens qui vivent à l'étranger ont le droit de voter lors des scrutins nationaux et sont représentés par six parlementaires. Ils participent aussi aux conseils consultatifs qui travaillent en liaison étroite avec les représentants diplomatiques et consulaires du Cap-Vert.

10. Les rapatriements de salaire, qui fournissent 15 % du PNB, sont la deuxième source de revenus après l'APD. Le Gouvernement cap-verdien a donc créé un climat qui incite ses ressortissants expatriés à investir. C'est ainsi que les dépôts bancaires des émigrants sont rémunérés à un taux préférentiel. La délégation du Cap-Vert appuie les efforts internationaux actuels qui visent à améliorer les données concernant les rapatriements de salaire et réduisent les coûts de transfert par des mécanismes efficaces. M^{me} Lima da Veiga se félicite de ce que le Cap-Vert ait été choisi par l'Organisation internationale des migrations (OIM) pour participer, en Afrique, au programme pilote de développement qui vise, entre autres, à créer une base de données et un réseau pour les expatriés cap-verdiens et à mettre ainsi leurs compétences et leurs ressources au service du pays et à l'aider à créer un observatoire des migrations. Elle espère que les partenaires de son pays qui accueillent un grand nombre de ses ressortissants participeront à cette initiative. Faisant observer que le Cap-Vert a commencé récemment à accueillir des étrangers, principalement des ressortissants de pays voisins, elle dit que l'approche de son gouvernement à la question des migrations est conforme aux instruments internationaux pertinents, y compris les accords existants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui permettent la libre circulation des personnes et des biens entre les pays membres. Les migrations peuvent être bénéfiques pour tous les pays, qu'ils soient d'origine, de transit ou de destination. M^{me} Lima da Veiga fait donc siennes les vues selon lesquelles il faut un cadre international mieux adapté aux rapports entre les migrations et le développement international. De plus, le Cap-Vert appuie la convocation d'une conférence internationale sur les migrations.

11. Parlant du rapport du Secrétaire général figurant dans le document A/59/301, **M. Holubov** (Ukraine) dit que sa délégation est elle aussi d'avis qu'il faut

continuer à appuyer internationalement les pays dont l'économie est en transition pour qu'ils suivent leurs aspirations à des réformes orientées sur le marché et atteignent une croissance socioéconomique durable.

12. L'Ukraine fait partie des pays qui se sont déjà largement convertis à l'économie de marché. La croissance de l'économie ukrainienne est en partie imputable à la reconstruction du marché intérieur et aussi au renforcement de la sphère financière nationale, mais elle a été facilitée, entre autres, par la libéralisation des prix, la réduction des formalités administratives, la réglementation des monopoles et le développement de la propriété et de l'entreprise privées. Le gouvernement est particulièrement résolu à renforcer le cadre politique, social et juridique pour achever les réformes orientées sur le marché. Néanmoins, il faut encore contrecarrer les effets de la récession économique héritée des années 1990. L'Ukraine espère réduire sa vulnérabilité aux crises financières pour dégager les ressources financières nécessaires au développement.

13. M. Holubov loue le travail accompli par les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies pour stimuler l'intégration des économies en transition dans le système économique mondial. La Commission économique pour l'Europe mérite d'être félicitée de ce qu'elle fait pour répondre aux besoins d'assistance technique et d'édification de capacités dans les domaines comme le commerce, les transports, l'environnement, l'énergie, les technologies de l'information et des communications et la définition de normes. M. Holubov constate avec satisfaction que l'Union européenne s'occupe davantage des pays dont l'économie est en transition et il espère que la politique européenne de voisinage qui est proposée facilitera encore l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. Pour l'Ukraine, il serait intéressant d'avoir davantage accès aux marchés de l'Union européenne, ainsi qu'aux nouveaux programmes européens d'assistance financière et technique.

14. Le commerce fait manifestement partie des principaux moyens d'intégration économique mondiale et, à ce sujet, M. Holubov demande instamment que soit maintenu l'appui aux pays, comme l'Ukraine, qui négocient leur adhésion à l'OMC.

15. M. Holubov lance en outre un appel aux organes des Nations Unies et aux institutions financières internationales pour qu'ils continuent à s'occuper de

près de la fourniture d'assistance au profit de l'intégration économique. La délégation ukrainienne est convaincue de la nécessité, une fois de plus, d'une résolution sur l'intégration, dans l'économie mondiale, des pays successeurs dont l'économie est en transition et elle compte sur l'appui des États membres.

16. Au sujet de la mondialisation et de l'interdépendance, **M^{me} Hewavitharana** (Sri Lanka) dit que les gains de développement produits par le commerce doivent reposer sur une évaluation réaliste des expériences politiques concernant l'établissement d'un cadre réglementaire. Pour intégrer des pays qui connaissent des difficultés structurelles, réglementaires et autres diverses dans un système commercial multilatéral, il faut surtout veiller à la répartition égale des gains de développement tout en réduisant le plus possible les inconvénients pour les pays en développement.

17. Se tournant vers la question des négociations commerciales multilatérales, **M^{me} Hewavitharana** dit que le Sri Lanka partage les problèmes des autres petits pays vulnérables comptant une importante population rurale vivant de l'agriculture. L'industrie de l'habillement fournit 57 % de toutes les exportations et constitue aussi un secteur économique de poids. La réforme du secteur agricole de l'OMC et l'élimination des quotas sont donc des sujets qui intéressent particulièrement le Sri Lanka. Au sujet de l'impact de la mondialisation sur la durabilité de l'environnement, les gouvernements ont besoin de définir des politiques de développement économique qui puissent être mises en oeuvre sans déclencher les conséquences nocives pour l'environnement qui accompagnent souvent la croissance.

18. La représentante du Sri Lanka accueille avec intérêt le dialogue de haut-niveau sur les migrations internationales et le développement, l'offre du gouvernement péruvien d'accueillir une conférence internationale extraordinaire pour les pays en développement qui ont connu un afflux substantiel d'immigrants en 2005, ainsi que les conclusions que la Commission mondiale sur les migrations internationales devrait déposer au milieu de 2005. Les rapatriements de salaires vers le Sri Lanka ont représenté 7,5 % de l'ensemble des recettes de devises en 2003 et ont eu un impact économique et social direct sur les collectivités destinataires. Le souci du gouvernement d'assurer le bien-être et la protection des droits des migrants se manifeste dans les accords

bilatéraux et les instruments internationaux qu'il a conclus. Rappelant à l'attention de la Commission la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, **M^{me} Hewavitharana** souligne que la population migrante se féminise de plus en plus puisque donc, dans l'ensemble du monde, les femmes en représentent actuellement la moitié, et elle conclut donc qu'il est encore plus urgent de protéger ses droits et de ratifier rapidement la Convention.

19. **M. Tarek Adel** (Égypte) dit que la mondialisation et l'interdépendance figurent au premier rang des priorités de son pays car elles facilitent la mise en oeuvre des objectifs de développement dont il a été convenu au niveau international, y compris ceux qui sont définis dans la déclaration du Millénaire.

20. La mondialisation a eu des impacts très inégaux et, dans les pays en développement, les objectifs de croissance ont souffert des obstacles qui pèsent sur les politiques de développement, ce qui obligerait à réformer le système économique international. Pour aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs sur la base de leurs besoins dans les domaines du commerce, des finances et du développement, la communauté internationale doit placer le développement au cœur de ses préoccupations et, à ce titre, les compagnies doivent faire face à leurs responsabilités sociales. L'Égypte met l'accent sur les recommandations que le Secrétaire général a formulées dans son rapport sur la mondialisation et l'interdépendance au sujet de la coordination qui doit être établie entre les systèmes multilatéraux et les gouvernements dans les domaines du commerce et de l'aide au service du développement.

21. Il est indispensable que la migration internationale reste un domaine prioritaire, comme c'est le cas depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994. Le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en 2006 offrira une possibilité supplémentaire d'examiner des stratégies et des mécanismes pour étudier cette question sous ses nombreux angles.

22. L'Égypte accueille favorablement le rapport du Secrétaire général sur la prévention des pratiques de corruption et le transfert de fonds d'origine illicite ainsi que le renvoi des actifs dans les pays d'origine, particulièrement en ce qui concerne l'assistance

technique qui est nécessaire à l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

23. **M. Lazo Garcia** (Venezuela) dit que le Venezuela s'est ému dans diverses enceintes de ce que la mondialisation a en fait accentué les disparités entre les pays en développement et les pays développés. Il déplore les conséquences de politiques réactionnaires qui cèdent servilement aux forces du marché et sont prédominantes dans la mondialisation. Son gouvernement constate que les politiques économiques du monde industrialisé ont provoqué la paralysie, la stagnation et le retard des pays en développement. Pour renverser cette tendance, il faut des transformations profondes et coordonnées du système économique mondiale et de ses institutions afin de permettre aux pays pauvres de se débarrasser de leur dette extérieure, de mobiliser les ressources nécessaires au développement et d'accroître leur participation aux prises de décisions dans les institutions financières internationales, notamment. M. Lazo Garcia saisit cette occasion de lancer un appel à l'Assemblée générale pour qu'elle n'insiste pas pour faire de la mondialisation un phénomène inexorable, et au contraire qu'elle mette l'accent sur le multilatéralisme pour déterminer quelles sont les réalités sociales mondiales qui méritent une attention prioritaire.

24. Le Venezuela a entrepris de se doter d'une économie moderne, participative et autogérée, au moyen d'une stratégie intégrée de développement diversifié dans un certain nombre de secteurs. L'objectif est d'inclure l'éducation, la science et la technologie dans le processus économique, afin d'obtenir un développement soutenu et durable, ainsi qu'une intégration régionale. Le gouvernement vénézuélien voit dans l'ONU une enceinte universelle appropriée pour renforcer la coopération internationale et promouvoir des mesures de lutte contre l'exclusion et, en tant que telle, elle devrait aussi encourager la distribution équitable des profits pour que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints.

25. **M. Chidyausiku** (Zimbabwe) dit que les migrations internationales sont de plus en plus considérées comme une force qui participe au développement et qu'une meilleure connaissance de leur impact sur l'environnement et la pauvreté permettrait aux pays de mieux résoudre les difficultés qu'elles posent et d'en retirer un maximum d'avantages. On ne saurait trop insister sur l'apport des migrants aux pays hôtes et le rôle joué par les

rapatriements de salaires. Malheureusement, les principaux inconvénients des migrations internationales sont aggravés par l'hostilité et les préjugés de l'opinion. Les politiques publiques qui visent à réprimer l'immigration clandestine doivent suivre une approche globale reposant sur une meilleure connaissance du rôle économique du secteur non structuré et la nécessité d'une main-d'œuvre non qualifiée. Au sujet des migrations de personnel qualifié et de la protection des travailleurs migrants et de leurs droits fondamentaux, M. Chidyausiku suggère que les gouvernements veillent à prendre en compte dans leurs politiques des questions comme la fuite des cerveaux, une reconnaissance optimale des qualifications et des compétences et l'application des instruments internationaux concernant les droits et le traitement des migrants.

26. Accueillant favorablement le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, M. Chidyausiku souligne qu'il est important que les organes compétents des Nations Unies et d'autres organisations internationales poursuivent leurs efforts. Dans ce contexte, il loue le travail accompli par les commissions régionales de l'ONU, l'approche pluridisciplinaire au Programme international de politique des migrations et le rôle que joue le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour promouvoir des programmes de population, la collecte de données ainsi que des études conçues pour appuyer les politiques. Les enseignements recueillis à l'occasion d'une vaste gamme d'activités par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'expérience récente de nombreux pays industrialisés semblent indiquer que les mesures autoritaires ne réussissent pas à canaliser les migrations. À condition de se dérouler dans l'ordre et rationnellement, celles-ci peuvent remplacer les déplacements clandestins sans en avoir les inconvénients. Les programmes de rapatriement librement consenti pourraient encore être développés à condition que des ressources plus importantes soient affectées à la réinsertion durable dans les pays d'origine par une coopération internationale effective.

27. Constatant que les États reconnaissent de plus en plus qu'il ne suffit pas de s'occuper des migrations internationales isolément, **M. Dall'Oglio** (Organisation internationale pour les migrations (OIM)) dit que la mobilité de la main-d'œuvre dans une économie mondialisée et les conséquences qui en résultent pour

les sociétés d'accueil et les sociétés d'origine, la dynamique démographique et les préoccupations accrues en matière de sécurité, par exemple, contribuent à faire comprendre que la capacité collective de gérer les migrations peut être développée de manière plus globale, cohérente et productive et que les organisations internationales peuvent faciliter l'établissement d'un programme d'action qui favorise l'élaboration d'un cadre théorique plus complet.

28. On a reconnu depuis longtemps le lien qui existe entre les migrations et le développement durable et le rôle que joue l'OIM en tirant parti de la stimulation que les migrations internationales peuvent exercer sur les migrants pris individuellement et les sociétés, en accord avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Les migrations ont favorisé l'établissement de réseaux transnationaux pour des échanges culturels, politiques et économiques importants qui dépassent les frontières et ont tissé des liens durables entre les pays d'origine et les pays de destination. Les rapatriements de salaire, les diasporas et le transnationalisme ont conduit à reconsidérer les rapports entre migration et pauvreté. L'OIM encourage et appuie l'instauration de réseaux et de programmes au service du développement dans les communautés d'expatriés et contribuera à identifier et organiser la participation de représentants des organismes de ces diasporas au dialogue de haut niveau.

29. Il faut une plus grande coopération internationale pour mettre en place des régimes plus effectifs de protection des droits fondamentaux des migrants, particulièrement pour empêcher la traite d'êtres humains et les passages clandestins. Malgré la solidarité apparente des mécanismes internationaux qui protègent les droits de la personne humaine et les principes des droits de l'homme, il faut développer encore les activités de plaidoyer et l'application concrète des instruments existants.

30. À longue échéance, il ne sera pas possible de planifier et de développer une gestion effective des migrations sans aborder des domaines voisins importants et il faudra bien tenir compte davantage de la communauté d'intérêts entre organismes et éviter que ceux-ci fassent double emploi entre eux. Dans ce contexte, l'OIM est chargée, avec d'autres, de constituer le Groupe de Genève qui s'occupe des migrations en partageant les informations, en approfondissant la connaissance des phénomènes et en établissant des liaisons et des structures effectives. Le

dialogue de haut niveau pourrait porter sur les moyens de renforcer ces efforts.

31. **M. Rapporta** (Secrétaire général de la Communauté économique eurasiennne) dit que le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale souligne à juste titre l'importance de l'intégration régionale, qui permet aux pays d'entrer dans de bonnes conditions dans l'économie mondiale, de résoudre les problèmes socio-économiques communs et de créer pour cela un climat extérieur positif. La Communauté économique eurasiennne, qui vise l'intégration régionale et la coopération entre pays de la Communauté d'États indépendants, fait partie des organismes qui oeuvrent dans ce sens.

32. La Communauté économique eurasiennne regroupe cinq États : le Béla rus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan. À ce jour, ses États membres ont signé 73 accords et contrats. Signe du succès de la Communauté, le produit intérieur brut de ces États a progressé de 8 % et son commerce régional de 25 à 30 % au cours des deux dernières années. En ce qui concerne les orientations économiques, deux domaines sont prioritaires : la coordination du développement économique de ses États membres et l'harmonisation de leurs indicateurs. Pour atteindre ces objectifs, les États membres sont convenus de coordonner leurs principales activités de développement macro-économique, de surveiller leur développement économique et de commencer à coordonner leur politique agricole. En ce qui concerne les orientations de commerce extérieur, la Communauté a adopté le principe du libre échange et s'emploie maintenant à créer une union douanière. À ce sujet, il importe de noter qu'elle adoptera un tarif douanier commun au plus tard en 2006.

33. En juin 2004, la Communauté économique eurasiennne a signé un mémorandum d'accord avec l'OMC. Ses États membres prennent les mesures nécessaires pour harmoniser leurs législations budgétaires, fiscales et monétaires. Elle accorde aussi la priorité au domaine social. C'est ainsi qu'en 1998, les chefs d'État de ses pays membres ont approuvé une déclaration concernant dix mesures simples favorisant la Communauté. Parmi les principaux résultats en matière d'unification des secteurs de l'énergie et des transports, on peut citer l'élaboration de mécanismes pour des investissements conjoints dans des projets hydroélectriques au Tadjikistan et au Kirghizistan, la

création de mécanismes pour le transport d'électricité et la régulation hydroélectrique en Asie centrale.

34. Actuellement, la Communauté économique eurasienne tient à coopérer activement avec l'ONU et les divers organismes de la famille des Nations Unies, en particulier le PNUD, dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'agriculture et de l'écologie ainsi que dans la sphère sociale. La coopération va appuyer, entre autres, la gestion durable des ressources naturelles, y compris la remise en état des zones contaminées par l'accident de Tchernobyl et des régions où des déchets du retraitement de l'uranium ont été enfouis. Les États membres de la Communauté ont aussi besoin d'appui dans le secteur de l'agriculture ainsi que pour les petites et moyennes entreprises.

La séance est suspendue à 11 h 15 et reprend à 11 h 22.

Point 83 de l'ordre du jour : questions de politique macroéconomique (A/59/80-E/2004/61 et Corr.1, A/59/115 et A/59/155-E/2004/96)

a) **Commerce international et développement** (A/59/15 (Parts I à V), A/59/305 et A/59/369)

b) **Produits de base** (A/59/304)

Point 109 de l'ordre du jour : Planification des programmes (A/59/6 (programme 10), A/59/6 (programme 10)/Rev.1 et A/59/16)

35. **Le Président** invite la Commission à examiner, en rapport aussi avec le point 83 a), le point 109 (Planification des programmes) au sujet duquel elle est saisie du Rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur sa quarante-quatrième session (A/56/16). Il rappelle que l'Assemblée générale a décidé que la deuxième Commission devait inclure dans ses travaux un examen des recommandations du projet de cadre stratégique pour le programme 10, Commerce et développement, contenues dans le rapport, et transmettre toutes les observations pertinentes à la Cinquième Commission avant que celle-ci ne commence d'examiner le projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007. Les sections du rapport du CPC qui intéressent la Deuxième Commission concernent les points 83 a) et 109 de l'ordre du jour. Les recommandations concernant ces points présentées dans le rapport du CPC figurent au Chapitre II, dans la section C, intitulée « Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007, programme 10 : Commerce et développement ».

36. **M. Mtesa** (Vice-président de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dit que le thème de la onzième session de la CNUCED (CNUCEDXI), qui s'est tenue à São Paulo, au Brésil, en juin 2004, a été comment accroître la cohérence entre le climat économique extérieur et les efforts nationaux et, dans ce contexte, comment s'assurer que le système monétaire et financier d'une part, et le système commercial de l'autre, peuvent se renforcer mutuellement au lieu de s'affaiblir. La CNUCED XI a examiné le lien entre les dimensions nationales et internationales du commerce et du développement. Le Consensus de São Paulo concerne les stratégies de développement dans une économie mondiale qui se mondialise, l'édification de capacités productives et les capacités de concurrence internationale, l'obtention de gains de développement à partir du système commercial international et de négociations commerciales, et le partenariat au service du développement. À l'intérieur de chaque thème subsidiaire, elle a repéré les problèmes, formulé des ripostes nationales et internationales appropriées et défini les apports qu'elle pourrait fournir.

37. Le Conseil du commerce et du développement a tenu sa cinquante et unième session du 4 au 15 octobre 2004 et un segment de haut niveau sur le thème du prolongement de la CNUCED et des faits nouveaux dans les relations économiques internationales, et il a mis aussi en évidence, dans la nouvelle géographie commerciale, trois éléments qui sont liés les uns aux autres : l'importance et le rôle croissants des pays en développement comme moteurs du commerce et de la croissance, le commerce et la coopération économique Sud-Sud, et enfin l'évolution du contexte de l'interdépendance Nord-Sud. Plusieurs éléments clés de la politique concernant le commerce Sud-Sud ont été mis en relief : par exemple la nécessité de mesures qui abaissent les niveaux de protection des frontières au Sud, y compris dans le cadre du Système global de préférences commerciales entre pays en développement, la mise en place de préférences commerciales spécifiquement pour les pays les moins avancés, et une libéralisation régionale dans le cadre d'accords commerciaux régionaux. On a aussi souligné qu'il fallait que les pays développés prennent des mesures complémentaires pour développer le commerce Sud-Sud.

38. Le débat que le Conseil du commerce et du développement a consacré à l'interdépendance et aux questions économiques mondiales vues sous l'angle du

commerce et du développement a examiné un certain nombre d'aspects de la reprise mondiale actuelle qui intéressent particulièrement les pays en développement. Bien que la reprise leur ait été bénéfique, la croissance de leur revenu par habitant reste très faible dans beaucoup de pays à faible revenu et un certain nombre de délégations ont douté que le schéma actuel de croissance puisse durer face aux déséquilibres dans la croissance de la demande, à la hausse des prix du pétrole et aux instabilités des taux de change. Le Conseil a considéré que les améliorations apportées par les pays à leur gouvernance étaient importantes pour mieux gérer les conséquences de la mondialisation mais des délégations de pays en développement ont souligné que les règles mondiales actuelles risquaient de restreindre leurs possibilités de gérer la libéralisation et l'intégration. Le Conseil a accueilli avec intérêt des propositions récentes tendant à réduire encore la dette des pays les plus pauvres et il a exprimé le vif espoir que les négociations visant la conclusion du Programme de travail de Doha conduisent à un système commercial multilatéral équitable assorti de règles justes pour le commerce de biens et de services et un accès sans entrave à tous les marchés.

39. Le Conseil a fait le bilan annuel de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés au cours de la décennie 2001-2010. Les pays les moins avancés (PMA), considérés globalement, ont légèrement amélioré leurs résultats économiques entre 2000 et 2002, bien que sept seulement d'entre eux aient atteint le taux de croissance de 7 % à partir duquel les efforts de réduction de la pauvreté produisent des effets. L'expansion du commerce a servi à faire reculer la pauvreté dans quelques uns seulement des PMA. Dans les autres, c'est-à-dire la plupart, la pauvreté est restée la même, quand elle ne s'est pas aggravée. Si les tendances actuelles se maintiennent, en 2015, 471 millions d'êtres humains n'auront qu'un dollar par jour pour vivre alors qu'ils étaient 334 millions dans ce cas en l'an 2000. Les membres du Conseil se sont largement accordés à considérer que le commerce international était essentiel pour réduire la pauvreté des PMA mais que les liens entre l'expansion du commerce et la réduction de la pauvreté n'étaient ni simples ni automatiques et qu'il fallait des politiques de développement appropriées pour faire participer le commerce et le développement à l'ensemble des efforts de réduction de la pauvreté. Il fallait aussi améliorer le système commercial international, y compris dans les

domaines qui ne relèvent pas de l'OMC, pour surmonter les obstacles internationaux au développement dans les PMA, entre autres réduire leur dépendance à l'égard des produits de base et les liens entre cette dépendance et l'extrême pauvreté, qui appelaient une attention particulière.

40. Les débats que le Conseil a consacrés à la dette de l'Afrique ont reposé sur le rapport de la CNUCED concernant la durabilité de la dette et ils ont réclamé l'annulation de la dette des pays les plus pauvres et affirmé le principe selon lequel l'analyse de la durabilité de la dette doit se fonder sur un ensemble beaucoup plus large de critères, y compris les résultats obtenus par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil a souligné qu'une telle analyse devait s'étendre à un jeu complet de variables, notamment les données propres aux pays considérés, ainsi qu'à leurs faiblesses. Il a été suggéré que soit constitué une équipe d'experts indépendants chargée d'évaluer la durabilité de la dette.

41. Le Conseil a fait un bilan approfondi des faits récents concernant la série de négociations de Doha et a reconnu qu'il fallait conserver et renforcer l'élan qui avait été recouvré au cours du processus immédiat qui avait abouti aux mesures de juillet, de sorte que les négociations soient couronnées de succès. Les débats ont montré que, pour résoudre les questions de développement qui intéressent les pays en développement, il fallait des efforts ciblés et concertés de toutes les parties afin que soit pris en compte un traitement spécial et différencié de manière générale dans tous les domaines de négociations et aussi au sujet des questions et préoccupations liées à l'application. Il fallait aussi répondre aux besoins d'ajustement des pays en développement qui étaient touchés par l'érosion des préférences. On a signalé qu'une réforme et une libéralisation véritables dans le secteur agricole offriraient des avantages pour les pays en développement exportateurs. La CNUCED et l'OMC ont été invitées à renforcer leur coopération pour aider les pays à retirer des accords commerciaux multilatéraux plus d'avantages pour leur développement.

42. Au sujet des parties du rapport qui concernent l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, le Conseil a accordé beaucoup d'attention à la gravité de la crise économique en territoire palestinien occupé et aux efforts redoublés par lesquels la CNUCED cherche à apporter une assistance au peuple palestinien.

43. Le Conseil a consacré une demi-journée à des auditions officieuses de représentants de la société civile et du secteur privé qui lui ont exposé leurs vues sur les questions dont il était saisi. C'était la première fois que la CNUCED institutionnalisait de telles auditions.

44. Le CPC s'est réuni en même temps que la CNUCED XI si bien qu'il n'a pas pu examiner le cadre stratégique de celle-ci. Dans ses conclusions et recommandations, il a donc recommandé que l'Assemblée générale examine à sa session en cours le projet de cadre stratégique pour le programme 10 : Commerce et développement, à la lumière des recommandations du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme de la CNUCED. Le document A/59/6(Prog.10)/Rev.1 contient ce cadre stratégique proposé, tel qu'il a été révisé et approuvé par le Conseil.

45. **M. Fortin** (Administrateur de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) présente les rapports du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/59/305) et sur les tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base (A/59/304) et il formule des observations au sujet du projet de cadre stratégique pour le Programme 10 : Commerce et développement.

46. La CNUCED XI a confirmé qu'en ouvrant une perspective stratégique sur les problèmes liés au commerce et au développement, on constatait qu'il fallait établir des liaisons et mettre en évidence des rapports positifs entre les gains en matière de développement que les pays en développement pourraient retirer de la série de négociations de Doha et du renforcement de leurs capacités d'offre et de concurrence, et elle a donné à la CNUCED des instructions précises pour oeuvrer dans ce sens. Elle a aussi renforcé les bilans sectoriels que la CNUCED consacre à des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce international pour favoriser une participation accrue des pays en développement, principalement en ce qui concerne : les liens positifs entre les capacités d'offre, la compétitivité des exportations et l'accès aux marchés; les évaluations nationales des effets que les réformes du secteur des services exerceront sur le développement et la formulation de politiques et de stratégies concernant ce secteur; enfin, l'élaboration et l'affinement plus avant de repères du développement qui permettent de

déterminer dans quelle mesure les pays en développement s'intègrent au système commercial international et en retirent des avantages.

47. Il y a eu un élément nouveau important dans le domaine des stratégies de développement en ce sens que la Conférence a estimé que l'interdépendance croissante des économies nationales dans un climat de mondialisation et l'apparition d'États de droit dans les relations internationales faisaient que les conduites nationales, particulièrement dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement industriel, se guidaient souvent sur des règles de conduite et des engagements internationaux ainsi que sur des considérations concernant les marchés mondiaux.

48. À propos de la facilitation du commerce, la Conférence a examiné les mesures adoptées au sujet des transports internationaux en raison des impératifs nouveaux en matière de sécurité qui risquent de peser sur le commerce des pays en développement. Il a été demandé à la CNUCED de suivre, en consultation avec des organismes internationaux compétents, les faits actuels et nouveaux concernant les arrangements de sécurité, d'analyser leurs incidences sur les pays en développement et de faciliter les échanges de vues et d'acquis de l'expérience entre les diverses parties afin de favoriser l'apparition de conditions favorables au commerce international et en même temps synonymes de sécurité.

49. L'accord-cadre de l'OMC de juillet 2004 a remis les négociations de Doha sur la bonne voie et il faut conserver cet élan. Les cadres dont il a été convenu doivent déboucher sur des modalités concrètes, détaillées et spécifiques pour la conduite de négociations. Au sujet de l'agriculture, l'engagement a été pris de donner suite à l'initiative sectorielle sur le coton de manière ambitieuse, rapide et spécifique et il importe de veiller à son respect, et plus généralement de continuer à s'occuper des problèmes de commerce et de développement qui sont propres aux pays dépendant des produits de base. Au sujet de la libéralisation du commerce, un objectif important des pays en développement est d'empêcher une riposte protectionniste à l'expansion des services rendus possibles par les technologies de l'information : gagner à leur cause les régimes libéraux actuels qui règlent ce type de commerce garantirait la prise en considération des préoccupations des pays en développement dans ces négociations. En ce qui concerne le

développement, l'accord-cadre renouvelle les appels à un renforcement des dispositions de l'OMC qui concernent le traitement spécial et différencié et les questions d'application et il prévoit que les examens à ce sujet, la formulation des recommandations et les mesures devront être arrêtés au plus tard en juillet et mai 2005.

50. Le consensus de Saõ Paulo a confirmé une nouvelle fois que la question des produits de base devait être abordée à partir des liens entre le commerce et le développement, en particulier entre la production et les exportations de ces produits d'une part et la pauvreté d'autre part. Dans un certain nombre de PMA, les exportations de produits de base n'ont pas offert d'issue à la pauvreté. Les prix de nombre de ces produits restent bien en dessous de leur niveau d'il y a vingt ans et la forte hausse de certains s'est accompagnée d'une augmentation des prix du pétrole. Les conséquences pour le développement économique global et l'impact humain sont graves : ce type de situation montre bien qu'il faut que les régimes de financement compensatoire puissent s'appliquer mieux et plus facilement. Les producteurs et exportateurs des pays en développement doivent être concurrentiels et pouvoir s'adapter aux exigences des marchés, d'autant que ceux des produits de base subissent actuellement des bouleversements, les chaînes fermées remplaçant les marchés de gros ou les marchés comptants. Il faut développer les capacités face aux coûts des opérations et aux faiblesses institutionnelles internationales qui freinent le commerce dans les secteurs publics et privés, et aussi accroître sensiblement les financements provenant des pays développés et des institutions financières internationales. Les pays en développement doivent s'engager à créer des conditions qui favorisent le commerce et l'investissement dans le cadre de leurs stratégies de développement, entre autres appuyer le relèvement de la qualité des produits, l'amélioration de la logistique, l'élimination des règlements superflus et le perfectionnement des services de vulgarisation agricole. Nombre de questions de cet ordre ne peuvent pas être résolues par des gouvernements ni des organismes internationaux isolés, raison pour laquelle la CNUCED XI a créé une équipe internationale des produits de base dont la tâche consiste à obtenir de toutes les parties prenantes qu'elles unissent leurs efforts dans une approche pragmatique visant à rompre le cycle de la pauvreté dans lequel se trouvent maintenant enfermés nombre de producteurs de

produits de base et de pays qui dépendent de ces produits.

51. À la suite de la CNUCED XI, les principales orientations de travail qui ont été reprises dans la partie réservée à la CNUCED du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 sont : l'accroissement de la cohérence entre les stratégies nationales de développement d'une part et les obligations et engagements internationaux de l'autre, le but étant de créer un climat propice au développement, le renforcement de la capacité productive des pays en développement pour qu'ils puissent tirer pleinement parti des occasions offertes par la libéralisation du commerce mondial, l'orientation des actions, entre autres par le lancement de partenariats entre plusieurs parties prenantes dans le domaine des technologies de l'information et des communications au service du développement, des produits de base, de l'investissement ainsi que de l'édification de capacités et de la formation, enfin, l'intégration aux buts et activités d'ensemble du système des Nations Unies.

52. **Le Président** invite les délégations à participer à un échange de questions et réponses avec les deux derniers orateurs.

53. **M^{me} Juul-Jorgensen** (Communauté européenne) dit que la CNUCED XI a donné de très bons résultats et que les mesures prises en juillet ont remis la série de négociations commerciales de Doha sur la bonne voie. Notant que le rapport du Secrétaire général sur les tendances et perspectives mondiales des produits de base est plutôt optimiste quant aux possibilités qui s'ouvrent aux pays qui les produisent ou en dépendent, elle demande comment la CNUCED va s'acquitter de la mission renforcée concernant ces produits dont les gouvernements l'ont chargée à la CNUCED XI. Certes, la demande de produits de base provenant de pays en développement s'est accrue mais l'offre a fait de même dans certains secteurs. Il faudrait des précisions au sujet du jeu de l'offre et la demande et des mesures prévues à son sujet.

54. **M. Fortin** (Administrateur chargé de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) dit que le rapport du Secrétaire général est optimiste, à juste titre. De nombreuses questions n'ont cependant pas encore trouvé de solution. Il n'est plus possible de penser qu'il existe une solution unique au problème des produits de base. Les marchés de ces produits font intervenir un ensemble très complexe de

relations et chaque produit appelle un traitement distinct. Dans certains cas, le marché est faussé par les politiques, par exemple l'octroi de subventions; dans d'autres, comme pour le café, le problème tient à une forte augmentation de la productivité et de l'offre de produits.

55. Pour relever les défis posés par certains marchés de produits de base, il faut des stratégies et des politiques. La CNUCED va s'employer à remplir sa mission concernant les produits de base, premièrement en favorisant une plus grande transparence et le partage de l'information sur les marchés de ces produits, deuxièmement en mettant à profit les enseignements retirés des diversifications réussies du secteur des produits de base pour encourager la compétitivité. Troisièmement, elle va travailler à l'édification de partenariats entre les parties prenantes pour résoudre les problèmes posés par les produits de base et favoriser la coopération entre le secteur public et le secteur privé à partir de principes reposant sur le marché. Vu la complexité des marchés de produits de base, il importe d'y faire participer tous les intéressés, entre autres les producteurs, les distributeurs, les exportateurs, la société civile et les ONG. L'Équipe spéciale internationale sur les produits de base, lancée à la CNUCED XI pour servir de cadre au dialogue, se consacre à des produits particuliers et dépend de la volonté des divers acteurs de la production et du commerce de ces produits.

56. Au sujet de l'offre et de la demande de produits, dans l'ensemble, c'est la seconde qui continue de déterminer la croissance des marchés de base. La croissance de la demande déclenchée par le développement accéléré du marché chinois continuera de nourrir l'essor des marchés internationaux de produits de base. La demande de ces produits est parfois affaire de goût : si les Chinois se mettaient à boire du café, par exemple, le problème de l'offre excédentaire serait réglé.

57. Prenant note des tendances positives du commerce Sud-Sud, **M. Kogda** (Burkina Faso) dit que le problème de l'inadéquation des infrastructures et des échanges d'information entre pays en développement subsiste. Bien que les pays en développement, et particulièrement les PMA, souffrent beaucoup de la faiblesse des prix des produits de base agricoles, ils n'ont aucun mot à dire dans la détermination de ceux-ci. M. Kogda se demande ce que la communauté internationale pourrait faire pour éviter l'effondrement

de pays qui dépendent de leurs exportations de ces produits.

58. **M. Adel** (Égypte) voudrait savoir comment la CNUCED a l'intention de mettre en pratique le principe d'un espace politique approprié avancé dans le Consensus de Saõ Paulo. On insiste trop sur la coopération Sud-Sud et il ne faut pas que cela fasse oublier la nécessité d'ouvrir les marchés du Nord aux produits du Sud. Malgré la tendance positive que représente l'accroissement de la coopération Sud-Sud, le potentiel de croissance économique des pays en développement se trouve dans une ouverture des marchés du Nord.

59. **M. Fortin** (Administrateur chargé de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) dit que, malgré le potentiel important du commerce Sud-Sud, plusieurs obstacles subsistent. Le financement du commerce est toujours plus facile dans les cas de commerce Nord-Sud que dans ceux du commerce Sud-Sud. Il faudrait plus d'équilibre entre les deux formes de commerce. Les relations commerciales Sud-Sud bénéficient d'une certaine diversité et d'une certaine unité qui les rendent plus dynamiques que par le passé. La CNUCED XI a cherché à analyser les avantages comparés du commerce Sud-Sud, à appuyer la coopération Sud-Sud et les préférences commerciales, et à aider les pays en développement à se frayer un accès à l'information et à la technologie dont ils ont tant besoin. Les problèmes qui concernent certains produits comme le coton et le cacao nécessitent des approches différenciées. Il faut des politiques conçues pour créer un marché bien rôdé et garantir que les pays producteurs de produits de base retirent des avantages équitables du commerce. En plus de politiques commerciales à long terme, il faudrait aussi que les pays producteurs de coton, par exemple, reçoivent une assistance transitoire.

60. L'espace politique dont il est question dans les paragraphes liminaires du Consensus de Saõ Paulo concerne en particulier la création des capacités de production dont les pays en développement ont besoin pour participer pleinement et de manière concurrentielle au commerce mondial et bénéficier d'investissements, d'une accumulation de capital et de la création d'avantages concurrentiels dynamiques. Pour atteindre ces objectifs, il faut des politiques orientées sur le marché, l'État jouant un rôle actif mais non interventionniste, compatible avec les accords internationaux. Bien que cet espace politique ait été un

sujet de controverse à la CNUCED XI, il peut être mis en rapport avec la création d'une capacité de production et des excédents exportables, auquel cas une approche plus technique et équilibrée pourrait être suivie.

61. La « nouvelle géographie » des relations économiques internationales concerne non seulement le commerce mais aussi les investissements, la technologie et les produits de base. Elle recouvre beaucoup plus que le commerce Sud-Sud : environ la moitié de toutes les exportations des États-Unis d'Amérique et le tiers de celles de l'Union européenne vont aux pays en développement. Améliorer l'accès aux marchés pour stimuler le commerce des pays en développement est au cœur du travail de la CNUCED mais il existe de nombreuses possibilités de commerce Sud-Sud qu'il convient d'exploiter.

62. **M. Gba** (Côte d'Ivoire) dit que, bien que les prix des produits agricoles soient déterminés largement par les consommateurs, les prix des biens manufacturés sont fixés par leurs producteurs, donc de manière opaque. Il faudrait préciser plus avant les mesures que la CNUCED pourrait prendre pour que les prix soient fixés dans la transparence, particulièrement pour des produits agricoles comme le café, le cacao et le coton, dont le prix se fait principalement à New York, Chicago et Londres.

63. **M. Fortin** (Administrateur chargé de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) dit que des asymétries existent effectivement dans la fixation des prix des produits agricoles et des biens manufacturés et qu'elles sont liées à la structure des marchés des produits de base. Le problème réside dans la façon dont les avantages se répartissent, puisque les producteurs sont ceux qui en ont le moins et que les agents au sommet de la chaîne de l'offre ceux qui en ont le plus. La CNUCED analyse le fonctionnement du marché pour déterminer où les décisions sont prises et par qui. Elle s'emploie à donner au marché une structure plus équitable et transparente par le dialogue.

64. **Le Président** considère que la Commission a décidé d'adopter le projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 qui est présenté dans le document A/59/6 (Programme 10)/ Rev.1.

65. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 12 h 25.